



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHÉ), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHÉ (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°15

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Mobilisation pour la MATRISE DES ENERGIES - Feuille de Route « Sobriété Energétique » - Agenda 21

« MOBILISATION POUR LA MAITRISE DES ENERGIES »

Lors du conseil municipal du 25 octobre 2022, a été présentée la feuille de route « Mobilisation pour la maîtrise des énergies ».

Pour la Ville de TARTAS, mais aussi nombre de collectivités, partenaires, et citoyens, la « MAITRISE DES ENERGIES » est un dossier à la fois sensible et d'actualité au regard du contexte international et national. Sur notre commune, l'année 2023 a mobilisé Elus et Services municipaux, mais aussi différents acteurs du territoire : sujet d'importance ou chacun doit être acteur, ou chacun doit être sensibilisé, ou chacun collectivement ou à titre individuel peut agir ; la vocation première d'une commune, « premier maillon de proximité », nous a donc mobilisé et nous devons rester en alerte, réfléchir, agir et initier des actions.

L'année 2023 a aussi été marquée par une inflation durable, élément à prendre en compte pour la collectivité « commune de Tartas », tant dans son fonctionnement que dans ses marges de manœuvre qui peuvent être contraintes par les modes de financements ou les effets des hausses des dépenses du quotidien ; l'enjeu reste aussi de continuer à mener des programmes d'investissement mesurés, mais nécessaires à la vie locale au sens de la vocation première des Services publics aux habitants.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes



DES ACTIONS ET DEMARCHES EN 2023 :

Plusieurs actions ont été lancées fin 2022, et sur 2023, à savoir :

- Sensibilisation des associations et utilisateurs des installations municipales
- Implication des agents, sur tous les services municipaux
- Mise en place de suivi : pour les consommations, abonnements, fiches process à diffuser auprès des utilisateurs, chiffrages pour de futurs travaux.
- Point tous les 15 jours en mairie, le mardi matin avec les Adjointes aux maires, selon leurs secteurs d'activités respectifs.
- Adhésion au groupement de commandes des Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine pour les marchés « Achat Electricité » et « Achat Gaz naturel ».

ENJEU DE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Commissions municipales, Réunions d'informations, et Réunions de quartiers de l'équipe municipale ont permis en 2023 de sensibiliser et d'expliquer des premières actions. C'est bien un enjeu majeur pour la commune de mener des actions, que de mesurer aussi l'impact pour les habitants au quotidien « touchés dans leur pouvoir d'achat » et mode de vie.

Plus encore ce début d'année 2024 doit affirmer la démarche participative auprès des habitants et du secteur associatif de la commune.

- A titre d'exemple, le projet étalé de 2021 à 2025, de travaux en centre-ville a participé de cette démarche auprès des habitants par des réunions et rencontres avec les riverains du secteur OROPE-INDUSTRIE-Place de l'Hôpital : explications sur phasage des travaux, implications des partenaires comme la Communauté de communes et le SYDEC, ce qui a permis d'aborder l'éclairage public, tout en vérifiant et en mettant aux normes les réseaux d'eau et d'assainissement.
- A titre d'exemple, les réunions de quartiers ont permis d'expliquer le plan d'extinction de l'éclairage public et des zones concernées : au terme de l'année 2023, c'est une consommation en volume qui a diminué de plus de 18 %, permettant de contenir ou de limiter les effets de hausses tarifaires sur le budget communal.
Une délibération au conseil municipal avant la fin du mois de février va confirmer l'adhésion par la commune au groupement de commandes avec le SYDEC, pour l'Electricité et le Gaz Naturel
- A titre d'exemple, les associations lors de la Fête du Lac et ses réunions préparatoires, mais aussi lors du Forum du mois de septembre se sont sensibilisées et associées à la démarche pour la maîtrise des énergies. Des courriers de sensibilisation et mails ont été adressés tout au long de l'année.

POINT ECLAIRAGE PUBLIC

Au cas plus particulier de l'Eclairage PUBLIC, le programme d'extinction des Eclairages publics initié sous la précédente mandature a été actualisé en 2023, avec de nouveaux secteurs concernés. Un travail est fait avec les services du SYDEC, pour la continuité du changement de lampes, voir un point sur les armoires électriques, et notamment il a été commandé au SYDEC en fin d'année, le changement des lanternes des routes de Dax et d'AUDON sur le premier semestre 2024, pour lequel nous avons obtenu des subventions au titre du FOND VERT.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes



POINT TRAVAUX

Divers programmes d'aménagement prennent désormais en compte les impératifs de végétalisation mais aussi d'imperméabilisation des terrains ou surface.

La commune vient d'en tenir compte dans les demandes de projets de travaux avec sollicitation de Fonds Verts ou de DETR.

POINT ACTIONS SERVICES EASA

Les activités associatives, le lien intergénérationnel, les activités avec l'accueil de loisirs sans hébergement mais aussi la mise en place de la nouvelle équipe du Conseil municipal d'enfants et de jeunes, mobilisent au quotidien les efforts et sensibilisation pour économiser l'eau, et l'électricité. Des rencontres fréquentes avec les services du SIETOM sont organisées.

Il va de soi que la nouvelle application « ILLYWAPP » sera aussi un outil pour vulgariser les bonnes pratiques.

POINT ACTIONS CTM et SERVICES MUNICIPAUX du quotidien

Covoiturage pour les chantiers est généralisé, Mise en place de la prime mobilité pour les agents, Déplacements pour certaines missions avec utilisation de vélos, sont aussi des actions.

Les services mettent en place de nouvelles fréquences pour les arrosages, ce qui complète aussi les techniques de tonte ou de fauchage sur la commune initiées sous la précédente mandature ; des réflexions sont menées pour améliorer par de petits travaux sur les bâtiments municipaux les économies d'eau. La création du nouveau terrain synthétique a permis une réflexion pour la pose d'une minuterie sur les éclairages, à généraliser prochainement sur les autres terrains de la plaine des sports, avec sensibilisation des bénévoles et éducateurs.

POINT PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES réflexion étude

L'année 2024 devrait voir le lancement d'une réflexion sur les différents bâtiments municipaux, et notamment la salle Polyvalente, pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Enfin, l'année 2024 devrait voir la mise en place de plus de communication (journaux municipaux réguliers, flyers ou campagnes de sensibilisation) pour la MAITRISE DES ENERGIES, avec l'analyse des premiers tableaux de suivi.

Chacun doit être acteur : habitants, agents, élus, associations, et partenaires.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

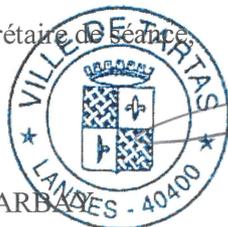
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE de la feuille de route « Sobriété Energétique » - Agenda 21.

Délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBAYE

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 040-214003139-20240228-2024_A15-DE

